

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Lac-Sergent tenue le 11 février 2013, à 21H10 au Club Nautique.

AVIS SPÉCIAL vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Ville est convoquée par les membres du Conseil pour être tenue au lieu ordinaire des séances du conseil **LE ONZIÈME JOUR DU MOIS DE FÉVRIER 2013 À 21H00.**

SIGNIFICATION

Le conseil municipal constate et fait mention que l'avis de convocation a été signifié à chacun des membres du conseil tel que requis par la loi.

1. OUVERTURE

Étaient présents :

Monsieur le maire	Denis Racine
Mesdames les conseillères	Hélène D. Michaud et Johanne Tremblay-Côté
Messieurs les conseillers	Alain Royer et François Garon

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum et M. Denis Racine, maire annonce que la séance est ouverte.

Assistent également à la séance, Mme Josée Brouillette, secrétaire-trésorière.

ORDRE DU JOUR

- 1 - Ouverture
 - 2 - Lecture et adoption de l'ordre du jour
 - 3 - Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
 4. **Résolutions**
 - 4.1 Circulation des motoneiges sur la chaussée de certains chemins publics
 - 4.2 Services professionnels additionnels en architecture / **ADM-2013-001**
 - 5 - Période de questions portant uniquement sur les sujets discutés
 - 6 - Clôture de la séance
 - 7 - Levée de la séance
-

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Denis Racine, maire, fait la lecture de l'ordre du jour.

13-02-020

II EST PROPOSÉ par Madame Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

3. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Aucune question.

4. RÉSOLUTIONS

- 4.1 Circulation des motoneiges sur la chaussée de certains chemins publics / correction de la résolution no 13-01-017

13-02-021

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François Garon, conseiller
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

QUE la résolution no 13-01-017 soit modifiée de la façon suivante :

QUE la circulation des motoneiges soit permise sur la chaussée du *chemin du Tour-du-Lac Nord*, c'est-à-dire vis-à-vis le 1790, chemin du Tour-du-Lac Nord jusqu'à l'intersection du *chemin du Tour-du-Lac Sud*, afin de rejoindre la Piste du Parc régional linéaire Jacques-Cartier/Portneuf, le tout d'une longueur inférieure à un kilomètre.

4.2 Services professionnels additionnels en architecture / ADM-2013-001

ATTENDU QUE la Ville de Lac Sergent a octroyé le contrat à la firme *Régis Côté & Associés pour la confection des plans et devis concernant le projet de construction de l'Hôtel-de-Ville* ;

ATTENDU QUE la salle d'archives devra être modifiée afin de lui donner un degré de résistance au feu;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir la conception de l'éclairage extérieur du bâtiment;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par Madame Hélène D. Michaud, conseillère

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

13-02-022

QUE le Conseil municipal octroie le contrat de services additionnels en architecture à la firme Régis Côté & Associés pour un montant de 2 565 dollars (taxes en sus);

- **A.** Redessiner la salle d'archives pour lui donner un degré de résistance au feu 1 140\$ plus taxes;
- **B.** Inclure la conception de l'éclairage extérieur du bâtiment 1 425\$ plus taxes;

La soumission et la présente résolution tiennent lieu de contrat.

Ces dépenses seront payées à même le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2012.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS DISCUTÉS

Aucune question.

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Denis Racine, maire, conseiller remercie les membres du Conseil et déclare la fin de la séance.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par Madame Johanne Tremblay-Côté, conseillère
ET RÉSOLU à l'unanimité des membres présents

13-02-023

QUE la séance soit levée à 21h15.

Denis Racine
MAIRE

Josée Brouillette
Directrice générale et secrétaire-trésorière